

AVIS RECTIFICATIF DU 23.03.2018

AVIS DE PUBLICITE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Groupement de commande Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne / EPFL :
Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, Coordinateur du groupement
34 Grand'Rue
57120 ROMBAS
Tel : 03 87 58 36 93
Courriel : accueil@portes-de-lorne.fr

Etablissement Public Foncier de Lorraine
Rue Robert Blum
BP 245
54701 PONT-A-MOUSSON CEDEX
Tel : 03.83.80.40.20

Adresse(s) internet :

Accès électronique à l'information (URL) : <https://reprographic.doubletrade.net/webao/appelsoffre/>

Adresses et points de contacts auprès desquels des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

ASCISTE INGENIERIE
Grégory KREMER
160, rue Louis Victor de Broglie – CS 50 011
51 726 REIMS CEDEX
Tél : 03 26 61 06 80
Fax : 03 26 02 08 32

Adresses et points de contact auxquels les projets/demandes de participation doivent être envoyés :

Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne
34 Grand'Rue
57120 ROMBAS
Tel : 03 87 58 36 93

Adresse(s) internet :

Accès électronique à l'information (URL) : <https://reprographic.doubletrade.net/webao/appelsoffre/>

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR :

Autre type : Etablissement public

I.3) ACTIVITÉ PRINCIPAL :

Autre activité : administratif

I.4) ATTRIBUTION DE MARCHÉ POUR LE COMPTE D'AUTRES POUVOIRS ADJUDICATEURS :

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ / DESCRIPTION DU PROJET

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au Marché/projet par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :

Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancien bâtiment ENERGIE pour la création d'un pôle d'accompagnement des porteurs de projet sur le site des Portes de l'Orne à Rombas (57) (**tiers-lieu en faveur de l'entrepreneuriat**).

II.1.2) Description succincte :

Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancien bâtiment ENERGIE (bâtiment R+1 de 1900 m² SDO) pour la création d'un tiers lieu en faveur de l'entrepreneuriat **dont** un pôle d'accompagnement des porteurs de projet

Le projet intégrera notamment un hall, une conciergerie, une cuisine partagée/ cafétéria, des espaces de travail partagés et de créativité (co-working, fab-lab,...), un accélérateur, incubateur, des aménagements extérieurs,...

Ce tiers-lieu se La partie de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à : 2 760 000,00 € HT (Part Syndicat Mixte : 2 024 262,00 € HT / Part EPFL 735 738,00 € HT)

Ce lieu a également été identifié comme futur lieu Totem LorNTech

II.1.3) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

71221000-3

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CRITÈRES DE SÉLECTION DES PARTICIPANTS :

Qualification et qualité du candidat ou de l'équipe candidate. Qualité des références fournies.

Dossier de candidature à remettre : cf. Règlement de consultation

Les candidats devront **impérativement** télécharger le DCE sur le site :

<https://reprographic.doubletrade.net/webao/appelsoffre/>

III.2) INFORMATION RELATIVE À LA PROFESSION :

La participation est réservée à une profession particulière : oui.

Le présent avis s'adresse à un maître d'œuvre ou une équipe de maîtrise d'œuvre disposant **a minima** :

-D'un architecte (inscrit à l'ordre) au moins, mandataire du groupement

-D'un ou plusieurs BET spécialisés dans les domaines suivants :

- Structure
- Chauffage, Ventilation, Plomberie
- Electricité (**CFO-CFA inclus numérique**)
- VRD
- Economie de la construction (le cas échéant)

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) TYPE DEPROCEDURE :

Procédure concurrentielle avec négociation décrite aux articles 71, 72, 73 et 90-II-1°) du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016

Nombre de participants envisagé : 3.

IV.2) NOMS DES PARTICIPANTS DÉJÀ SÉLECTIONNÉS :

IV.3) CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

Critères indiqués dans le règlement de consultation disponible sur :

<https://reprographic.doubletrade.net/webao/appelsoffre/>

IV.4) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.4.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : 18003

IV.4.2) Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels :

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : **Mardi 10 avril 2018 à 12H00**. Documents payants : non.

IV.4.3) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation : Mardi 10 avril 2018 à 12H00.

IV.4.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation :

Langue(s) officielle(s) de l'UE : français.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) INFORMATION SUR LES FONDS DE L'UNION EUROPÉENNE :

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

VI.2) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Les candidatures seront remises :

soit par courrier comme suit :

Les candidatures seront envoyées par la poste en recommandé ou remises contre récépissé au service dont les coordonnées sont données ci-après.

Le pli fermé devra porter les mentions :

" NE PAS OUVRIR "

- Réhabilitation de l'ancien Bâtiment Energie – Maîtrise d'œuvre
– Dossier de candidature et l'adresse du destinataire:
Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne
34 Grand'Rue
57120 ROMBAS

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et heure limites fixées sur la première page de ce document, ainsi que ceux remis sous enveloppes non cachetées, ne seront pas retenues. Ils seront retournés à leurs auteurs.

soit remises par voie dématérialisée comme suit :

Les candidatures devront être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : <https://reprographic.doubletrade.net/webao/appelesoffre/>

Le numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur est le suivant : **18003**

Pour déposer leur candidature par voie électronique, les candidats doivent disposer d'un certificat de signature électronique qu'ils peuvent obtenir en consultant le site <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>
Conformément aux dispositions de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics, pris pour l'application de l'article 102 du décret n°2016-360 du 25/03/2016, le signataire peut utiliser le certificat et la signature de son choix, sous réserve de sa conformité aux normes du référentiel général d'interopérabilité défini par le décret n° 2007-284 du 02 mars 2007 et au référentiel général de sécurité défini par le décret n°2010-112 du 02 février 2010 pris pour l'application des articles 9,10 et 12 de l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005.

Le signataire utilise également l'outil technique de son choix, sous réserve de fournir gratuitement les moyens nécessaires à la vérification de cette signature et de son certificat.

L'usage d'un parapheur électronique facilitant la signature multiple ou la signature en dehors de la plateforme de l'acheteur public est autorisé.

Les documents transmis par voie électronique devront être signés électroniquement conformément à la directive européenne 1999/93/CE, à l'arrêté du 28/08/2006 (JO n° 199 du 29/08/2006 page 12 766) et aux articles 1316 à 1316-4 du code civil.

Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Pour faciliter et assurer l'efficacité de la dématérialisation de la consultation, il est demandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les « exe »

- ne pas utiliser certains outils, notamment les « macros »
- pour les enveloppes dont les poids de fichier sont importants, prévoir un délai nécessaire pour la transmission électronique.

Tout fichier constitutif de la candidature devra être traité préalablement à l'anti-virus. Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par l'acheteur public fera l'objet d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu.

Parallèlement à l'envoi électronique, les opérateurs économiques peuvent faire parvenir au pouvoir adjudicateur une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB ...) ou bien sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde »

VI.3) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.3.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg - 31 Avenue de la Paix, 67000 Strasbourg,
Téléphone : (+33) 3 88 21 23 23, Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation :

VI.3.2) Introduction des recours :

VI.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg - 31 Avenue de la Paix, 67000 Strasbourg,
Téléphone : (+33) 3 88 21 23 23, Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

DATE D'ENVOI DE L'AVIS INITIAL : 02/03/2018

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS : 23/03/2018